POUR PARIS.

Le [illegible] PARIS, [illegible] mois d'avance. [illegible] seulement, [illegible] mais que ceux qui voudra [illegible] son passage, [illegible] connaître son [illegible] LABELLE, dans jours [illegible] rue de Chartres, [illegible]

[illegible] ENGLISH ET EN FRANCAIS, [illegible] par carré de chaque langue pour la [illegible] et 50 cents pour les insertions subsé[illegible] carré est de DIX LIGNES, ou moins. [illegible] dans la mesure des [illegible] limité, [illegible] qu'à ce qu'on arrête, aux frais de ceux [illegible] nouvelles.

[illegible] à journaux, pour publier les [illegible] pas raisonnables. [illegible] pour la compagnie ne se [illegible] à [illegible] qu'on n'indique qu'on lui a [illegible] chargé de payer [illegible] Les lettres adressées à l'Editeur doivent [illegible] franches, dans le casier, chez [illegible] à la [illegible].

POUR MANDEVILLE & LAWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sterling, partira du Bac [illegible] Road pour les endroits ci-dessus [illegible] fois par semaine, les dimanches et vendredis à 7 heures du matin.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis [illegible] à midi, et [illegible] les jours suivants, [illegible] qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails s'adresser à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

[illegible] WM. BAGLEY, président.

DÉPARTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches, jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, à partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre [illegible] chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adresse [illegible] au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 13 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 3 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le chemin à coulisses, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY.
10 avril. Rue du Camp no. 27.

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
4 juil TIERNAN, CUDDY & Co.

POUR NANTES.

Le navire MELAYO, capitaine McLeod, prendra quelques passagers pour le dit port. S'adresser à bord, ou à
30 juin J. MAGER.

POUR VANVER & BORDEAUX.

DANNE LOUISE, capitaine Dernandez, partira incessamment. Pour passage seulement, [illegible] aux agréments, s'adresser immédiatement au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à
23 juin L. B. & F. LABATUT.

POUR MATANZAS.

Le brick français de première classe ORONOMUSE, capitaine C. [illegible], partira pour le dit port, dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 juin A. QUERTIER & FOURIN

POUR LE HAVRE.

Le navire neuf RUTHELIA, capitaine Chase, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 juin J. MAGER.

POUR TAMPICO.

La goulette américaine DORCHESTER, fine [illegible], doublée et chevillée en cuivre, capit. Sa[illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goulette PEARL, capitaine Chester, ayant une partie de son chargement engagé, partira dès qu'il aura quelques jours. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
[illegible] CARRIERE & BORDUZAT.

A LOUER.—Une agréable MAISON de [illegible] située rue de la Paix, faubourg Clouet, avec [illegible] dépendances et [illegible]. [illegible] VACHE à lait, de première qualité, [illegible] No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER [illegible] et la maison [illegible] Mr. Soulé, rue St. Louis, no. [illegible] entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 9 mai

A LOUER. La maison, dans la ranger Pritchard, rue des Remparts, près de l'encoignure de Conti. On donnera nécessairement la suite. S'adresser à HARRISON BROWN & Co. rue Royale, No. 147

A LOUER.

LUSIEURS MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & [illegible]
No. 87, rue de Chartres.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire, [illegible] la maison à 3 Etages, très bien située, et [illegible] 2 ans, située rue Toulouse, entre [illegible] Chartres. On céderait à prix raisonnables les [illegible] ensembles qui y sont.
Fr. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 89

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, [illegible] encoignure Bourbon et Douane.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 juin P. O. SORBE, Royale, No. 115

TRAITES sur New-York, à vendre par
3 juin J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co,
19 mai rue Toulouse, No. 30.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC,
17 mai rue Royale, No. 103.

21 BARILS Farine de qualité supérieure, en débarquement du bateau à vapeur Claibone, et à vendre par
JOHN HAGAN & CO.

Bureau des Architectes du 3ème District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. [illegible]. 11 mai

[illegible] Traducteurs de l'Abeille propose de faire des traductions d'Espagnol et d'Anglais en Français, et de Français en Anglais, sous des conditions [illegible]. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 mai

Le soussigné informe le public qu'il se sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de [illegible] que le 96 juin, après lequel temps la maison [illegible] nouveaux ameublements généralement améliorés, [illegible] pourvue des meilleures liqueurs.
[illegible], 5 mai 1834.
JOHN M'RAE.

[illegible] PLAIX a l'honneur de prévenir le public [illegible] de transporter son domicile rue Royale, [illegible] vis la maison de madame Lalaurie. [illegible] qui voudront bien l'honorer de leur confiance [illegible] également s'adresser chez madame Lobrot, [illegible] entre Royale et Bourbon, et chez M. Gamble, [illegible], rue du Camp, entre Commune & Gravier.
25 juin—7 3m

[illegible] offre à vendre, en débarquement du [illegible] Canal, venant de Marseille:
[illegible] Vin de la marque de Bergasse;
[illegible] rouge; 64 caisses Muscat;
[illegible] 75 caisses Saumons assortis;
[illegible] assortis. P. H. PETIJEAN,
Encoignure Chartres & Toulouse.

[illegible] 138 32 vieux Vin de St. Julien; [illegible] de Hochheimer; [illegible] de Grissac; [illegible] de Hermitage blanc; 10 barriques vieux [illegible]; 22 Chaudeaux castor et de soie; 9 [illegible]; 1 do. Chapeau de poille pour [illegible]
[illegible] BOUTAT,
10 juin rue Royale, No. 142.

A VENDRE [illegible] 100 barriques [illegible] 100,000 Cigares [illegible] dernièrement reçus de la nouvelle Habanne.
GARCIA, RUBIO & Co.
30 juin [illegible] No. 51.

VENTES PAR LE REGISTRAIRE

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Régistrer des Testaments—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, l'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Suzette et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'Ilet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue Estelle, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, le [illegible] et le balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.

Vente par le Régistrer des Testaments—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Joseph Pierre, f. c. l., l'esclave suivant, savoir:

MARIE, négresse âgée de 26 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.

Vente par le Régistrer des Testaments—Jeudi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Wiltz, f. c. l., l'esclave suivant, savoir:

Aimée, négresse âgée de 35 ans, cuisinière, ayant un enfant.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.

Vente par le Régistrer des Testaments—Vendredi, 11 juillet 1834, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu J. H. McKethen.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
26 juin W. F. C. DUPLESSIS, régistrer.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.

Vente par le Régistrer des Testaments—Vendredi, 25 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Nanette Dubreuil, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, rue Philippa, entre les rues Girod et Julie, ayant 32 pieds et demie de face à la rue Philippa, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 12 du courant, à 10 heures matin, au No. 16, rue de la Nouvelle-Levée, par ordre de M. Thos. H. Hearsey, syndic de sa faillite pour le bénéfice de ses créanciers, il sera vendu, le fonds d'une grocerie, consistant en liqueurs, vins, café, thé, sucre et divers articles.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
2 juillet

PAR F. DUTILLET.

Succession de Juan Rodriguez.

IL sera vendu, le lundi 21 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre, avec les édifices qui s'y trouvent situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 55 pieds de face, sur 40 arpents de profondeur.

Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque.
20 juin—6 2pc

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi, 15 Juillet, à midi, à la bourse Hewlett, un terrain situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues de l'Union et des Français, de 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, sur lequel se trouve une petite maison, couverte nouvellement en merrains, de deux appartemens, galerie et cabinets, ayant puits et latrines. Le pavage de la banquette est fait. Ce terrain est avantageusement situé, étant près du railroad et à une très petite distance de la petite place, où il est question d'établir une chapelle.

Conditions: au moment de la vente.
28 juin—6

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir:

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, le réservoir consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chaloupes et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 48 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, de 22; Gouverneur, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 44; Boien, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 40; Bolen, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 13; Marie, de 40; Bielinda, de 36; Louise, de 14; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—, Agis, de 36, Sarrah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 14; Reff, de 8; Medor, de 5; Ben. de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, de—; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jane, de quelques mois; Suzanne, de 7; Manona, de quelques mois; et Neliy, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en seul lot, payable comme suit, savoir: 20625 comptant, et le reste en tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
27 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 10 juillet 1834, à 9 heures et demie précises du matin, dans la maison No. 180, maison Azaretto, rue de la Levée, en tête Quartier & Esplanade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 21 juin courant,

Toutes les marchandises formant le fonds de magasin de M. Jean Agaisse abandonnées à ses créanciers.

Conditions: comptant.
26 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

COUR DE PAROISSE—No. 7394—Dans l'affaire de Fr. Philippe vs. ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Une mulâtresse nommée, nommée ELSY, cuisinière âgée d'environ 30 ans.

Trois Terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6, 7 et 8 de l'Ilet 27.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR Jos. LECARPENTIER.

Dans l'affaire de E. L. Bernard et autres vs. Victor Souza jr. pour une cession forcée, de ses biens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Betsey, mulatresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Soury, négresse âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Conditions: La mulâtresse se vendra au comptant, et la négresse Souri, à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Theodore Seghere, not. pub., aux frais des acquéreurs. 14 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions: 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par Jean Agaisse à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanne et ses deux enfans, Dominique et Melia; la négresse Henriette et son fils Constant; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—8 actions de la compagnie du canal de la ville.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et salubre du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR.
20 juin

BALLES de Mousse, en magasin et à vendre par
13 mai BLANC & BRUGIER.

INSTITUTIONS POUR LES DEMOISELLES DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE par MME. & MLLE. GRANET, (Pour le présent dans la maison de M. Pt. Vicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires, y compris le piano, la guitarre du le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	[illegible]	do.
Demi-pensionnaires, musique ou dessin,	[illegible]	do.
Do. sans musique ni dessin,	[illegible]	do.
Externes, musique ou dessin,	[illegible]	do.
Do, sans musique ou dessin,	[illegible]	do.
Blanchissage (pour les pensionnaires)	[illegible]	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLÈGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-proviseur du collége Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par ans.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do, [sans les classiques]	80	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français, de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, papier et encre. Les livres, les médecines, ainsi que les [illegible] Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 3 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 couverpointe blanche, 4 paires de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'argent, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. 27 mars

G. ANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transporté son magasin de comestibles à l'encoignure des rues Royale et Douane, où il offre à vendre les articles suivans, dont la plupart ont été importés par les dernières arrivages de France, savoir:

Vin vieux en barriques et en caisses, fin, supérieur et ordinaires,
Vin de Bourgogne, Chambertin, Richebourg, Nantz, de première qualité,
Vin de l'Hermitage, rouge et blanc,
Vin de Champagne de 1er et autres marques,
Vin de Graves et de Sauterne,
Liqueurs supérieures de Grand de Paris,
Do. [illegible] de Bordeaux;
Anisette de Hollande et de Bordeaux,
Huile d'olive de première qualité,
Guignol d'Angers,
Maraschino de Zara,
Jus de groseilles à bouteilles,
Truffes et conserves de Colin:
Fruits au sucre, au vinaigre, et à l'eau de vie,
Gelée de groseilles, de coing, de pommes, &c,
Confitures de France et de Philadelphie,
Vieille eau de vie Cognac de 1819,
Eau de vie de Dantzic et d'Andaye,
Extrait d'absynthe suisse, peppermint, kirsch,
Genièvre de Hollande,
Rum de la Jamaique,
Saucissons de Lyon et de Marseille,
Jambons de Wheeler de Cincinnatti,
Sardines de Colin, lait doux, gelée de viande,
Sirops assortis,
Petards Chinois,
Fruits de Colin et une quantité d'autres articles pour provisions de Mer et de familles.

J. E. LOREILHE,
Encoig. Royale et Douane, et aussi No. 59, rue du Camp.

N. B. Les familles trouveront au magasin, du bon vin rouge par dame-jeannes, au bas prix de 4, 5 et 6 escalins le gallon. 26 juin

SOCIETE.—JOSUA B. HYDE ayant pris PAUL J. GLEISES en société, les affaires seront menées sous la raison de *Hyde & Gleises*, à dater de ce jour.

Tous ceux qui ont des réclamations contre Josua B. Hyde, ou qui lui doivent, sont priés de venir régler, au No. 22, rue de Chartres.
3 juillet—12

CONFITURES DE LA HAVANE.—Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en jarres et bien préparées, consistant en: limons, oranges, gingembre, ananas, bigarades, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillans la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, et sera lisible à acheter par local ou par demi douzaine. S'adresser à
3 juillet WM SMITH, 85 rue de la Douane.

12 DEMI-BLS. Jus de Citrons frais à vendre par futaille, gallon, ou demi-pinte. S'adresser à
3 juillet WM. SMITH, 85, rue de la Douane.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

Au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraîches, qui lui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carottes, choux, radis; navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à
3 juillet Wm. SMITH.

Maison de Campagne et ferme à louer.

LE soussigné louera pour l'été, ou pour un plus long terme, sa propriété, située à environ 3 milles en bas de la ville. Elle consiste en une maison très agréable et commode, un grand jardin bien planté, de la superficie d'environ 1 arpent, et de 23 arpens de terre de délimitée et entourée, avec tous les bâtimens extérieurs convenables aux domestiques; les écuries pour les chevaux, les étables pour les vaches &c.

On loue à bon marché à un locataire qui conviendrait.
CHS. BRIGGS,
23 juin rue du Canal, No. 55

DERBANNE, mécanicien, tourneur sur tous métaux, fait des laminoirs et des découpoirs, des presses, pour imprimerie, des timbres secs pour maisons de Banque, notaires &c., des tours à l'air et à pointe, ainsi que toutes sortes d'outils pour orfèvres et bijoutiers. Il tourne aussi des cachets pour graveurs; et enfin se charge de réparer les pompes à incendie et autres, et de tout ce qui a rapport à son art.

Il demeure rue Ste. Anne, No. 64, entre Condé et Royale. 24 juin—1m

AU No. 42, rue de la Vieille Levée, entre le chemin à coulisses et la presse à coton L. S. Le soussigné tient un bel assortiment de quincaillerie, fournitures de navire, qu'il offre en vente en gros et en détail, au meilleur marché, savoir: couteaux et fourchettes de tables et couteaux seulement, couteaux de boucherie, tranchets de cordonniers et couteaux de tailleurs:

Canifs et couteaux de poche;
Ciseaux de toute espèce, et grands ciseaux pour tailleurs;
Gros Ciseaux pour tondre les moutons, faucilles et lames de faux;
Scies de longueurs à un manche et à deux poignées C. et G. &c;
Scies de fermiers avec une de fer et de cuivre;
Carrières [illegible] des meilleures [illegible];
Hermettes de poch, de tous genres, et [illegible];
Ha[illegible] et antimoines;
Crochets et [illegible] recourbés et droits;
Crochets à portes à plaque et à [illegible];
Serrures de portes de toute espèce, avec et sans [illegible];
Assortiment de vertoux anglais, français et [illegible];
Clous [illegible] travaillés, grands clous de 5 pouces, [illegible] pointes aussi coupée et travaillée;
Rivets pour sacoches ou gonds,
Crochets [illegible] 1 pouce à 4 pouces de large;
Fer en barres et barre;
Fer [illegible] moulé et fondu;
Acier [illegible] et fondu;
Balles fondues de toute espèce;
Glettes pour les maisons et les vaches;
[illegible] à Boulle; Pierres à aiguiser;
[illegible] de Marseille de six fils à cinq [illegible];
[illegible] Manillas d'hameçons;
[illegible] dages de chanvre, manufacture de N. York;
[illegible] sur les ballots et filée;
[illegible] et fil appelé *Slumberg*;
[illegible] à lacer, ficelle pour lignes à pêcher;
[illegible] de sonde, et lignes de main;
Pâte de plomb blanc, de drogues;
Do. de fard rouge, noir, jaune et vert;
Huile pour la peinture et esprit de térébenthine;
Poix, goudron et résine;
Vernis brillant et goudron de charbon;
Noirs de toute espèce et forme;
Chaînes de cable de 60 brasses, de 3-8 de pouce à 7-8 [illegible] de 8 pouces 1-2, 10 1-2, 12 1-4, 14 1-4 et une variété d'autres articles qui ne sont pas spécifiés et qui appartiennent au commerce de quincaillerie et de fourniture pour les navires. 26 mai F. SAUTON.

VENTES PAR LE SHERIFF.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 7 août prochain, à une heure de l'après midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une slier de terre située dans le faubourg Washington, et dégné par le No. 12, sur le plan du dit faubourg, saisie à la poursuite de François Grillechamps.

Conditions: comptant.
4 juil G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après midi, le nègre esclave nommé André, saisi à la poursuite de J. B. Cajus, exécuteur testamentaire de feue Henriette Roche, veuve d'Armand Magnon.

Conditions: comptant.
4 juil G. W. MORGAN, shérif.

Charles Byrne contre Michel Hurley.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après-midi, les esclaves Albert et Harry, saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant.
3 juil G. W. MORGAN, shérif.

A. B. Fontenoy, curateur des biens de F. Loreau, contre D. A. Bier.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 5 août prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave Marie Louise, saisie dans la poursuite ci-dessus.

Conditions: Comptant.
3 juillet G. W. MORGAN, shérif.

E. Pontis et Cie vs. Chs. Jarrow.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mercredi, 30 juillet prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir: Un Terrain avec tous les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la rue des Magasins, près de l'encoignure de la rue Bozette, dans l'Ilet No. 21, faubourg Saulet, ayant 32 pieds de face, sur la rue des Magasins, et 160 pieds de profondeur, mesure américaine, saisi dans le procès ci-dessus. Conditions: comptant.
26 juin G. W. MORGAN, shérif.

Dans l'affaire de J. Hall & co. vs. le bateau à vapeur Wanderer, Capitaine et les propriétaires, James Perkins vs Bradish & Culver et le bateau à vapeur Wanderer.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 4 août, à 1 heure de l'après midi, le bateau à vapeur Wanderer et tous ses agrès, appareux et ameublements, qui ont été saisis dans la cause ci-dessus mentionnée.

Conditions de la vente: $250 comptant et le reste payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, après qu'il aura assuré le dit bateau pour 6 mois depuis la date de la vente et qu'il paie aussi l'assurance du shérif de cette paroisse au bénéfice des propriétaires.
2e juin G. W. MORGAN, shérif.

Guy A. Dueux contre Pierre Dupeux.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le lundi 28 de juillet prochain, à 1 heure, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir: Deux lots de terre situés sur les limites de la ville, en face de la rue des Marais, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, désignés sous les Nos. 4 et 5, ayant [mesure anglaise] les dimensions suivantes: le lot No. 4, à 30 pieds de face à la rue des Marais, et borné sur le côté de la rue des Marais, par le lot No. 5 sur la ligne de division, où elle a en profondeur 150 pieds 6 pouces, borné du côté du chemin du Bayou par le lot No. 3, sur la ligne de division où il a une profondeur irrégulière formant dans le fond par une largeur de 16 pieds et demi, sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant ci-devant à Jn. Bte. Larreche et le lot No. 6, à 30 pieds de face à la rue des Marais, joignant le lot No. 7 sur la ligne de division où, près de la rue des Ursulines, il s'étend en profondeur de 168 pieds, plus ou moins, borné au-dessus par le lot No. 4, sur la ligne de division où il a en profondeur 150 pieds 6 pouces.

Conditions: Comptant.
24 juin G. W. MORGAN, shérif.

EN vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 26 juillet prochain, à une heure de l'après-midi, les ESCLAVES nommés Sam et Ben, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard, exécuteur testamentaire, &c.

Conditions: comptant.
24 juin G. W. MORGAN, Shérif.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 26 juillet prochain, à 1 heure, la propriété suivante:

Deux Lots de Terre, désignés par les Nos. 17 et 18, sur un plan particulier dressé par Jean Pilié, voyer de la ville, le 12 de novembre 1833, et déposé en l'Etude d'Octave de Armas, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Planché, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur, et 4 Lots de Terre, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Planché sur 138 pieds 8 pouces de profondeur, et désignés par les [illegible] 12, 13, 20, 21 et 22, suivant un plan particulier dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 15 novembre 1833, et déposé en l'Etude du dit Octave de Armas, notaire public.

Conditions: comptant.
8 juin G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT—Wm. Brandon contre James Longstreet et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 12 de juillet prochain, à une heure de l'après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit:

Un certain Lot de Terre situé dans la rue St. Thomas, entre les rues Benjamin et Richard, faisant partie des Nos. 11, dans l'Ilet 9 du faubourg Saulet avec l'édifice et les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot a 30 pieds de face à la rue St. Thomas, plus ou moins sur 120 de profondeur, mesure américaine.

Conditions: comptant.
5 juin G. W. MORGAN, shérif.

[illegible] un chand tailleur, [illegible] qu'il vient d'établir son [illegible] confectionne au dernier goût, les [illegible] cheval); il ose espérer que les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui en seront satisfaites.

SAUVAGE.

P. S. Il confectionne aussi tous les [illegible] pour cavaliers.
4 juillet—8,3pc

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 8 à 10 heures du matin. 17 ju

VENTES PAR LE SHERIFF

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Condé, No. 44, le mardi 15 juillet 1834, à 5 heures de l'après-midi, une montre et chaîne en or, avec divers meubles, saisis dans l'affaire de veuve F. Dreux.

Conditions: Comptant.
1 juillet B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon.